

Anafé

Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers

La justice répare son erreur : le couple de demandeurs d'asile kurdes réuni

Le 28 janvier 2009

Arrivés le 19 janvier 2009 à Roissy, M.I. Et Mme B., tous les deux âgés de vingt-quatre ans, fuient la Syrie en raison des activités politiques de M. I. et des persécutions qu'ils subissent en tant que membres de la communauté kurde.

Le 24 janvier, le juge des libertés et de la détention (JLD) les sépare. Mme B. est enceinte de huit mois, elle est libérée en raison de son état, incompatible avec un transport aérien. M. I. est maintenu en zone d'attente pour être refoulé vers Shanghai, dernière ville par laquelle le couple avait transité.

Le 26 janvier, M. I. est emmené, menotté, pour prendre l'avion. Saisi d'une demande d'admission à titre humanitaire, le ministère de l'Immigration suspend cette tentative de renvoi pour permettre l'examen du dossier.

Aujourd'hui, 28 janvier, aucune décision n'était encore prise et, la Cour d'appel de Paris, saisie par M. I. d'un recours contre la décision du JLD, a ordonné sa mise en liberté.

Cette issue heureuse vient in extremis réparer l'inhumaine décision de justice intervenue le 24 janvier, dont les conséquences dramatiques auraient pu être irréversibles pour l'unité de cette famille.